

Entretien avec Agnès Verdier- Molinié

propos recueillis par
Inès Charles-Lavauzelle
et Olivier Vial



“Quand l’Etat d’un côté essaie de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant en retraite, de leur côté les collectivités locales embauchent encore plus de personnel.”

Dans l’esprit de nombreux Français, les fonctionnaires sont garants du service public. Pourquoi dites-vous, c’est le titre de votre livre, que les fonctionnaires sont contre l’Etat ?

Les fonctionnaires se sont retournés contre l’intérêt général, car à force de vouloir sanctuariser leur statut, leurs retraites différentes de celles du privé, etc... ils se sont focalisés sur leur intérêt. C’est un système qui, finalement, devient tellement centré sur lui-même qu’il n’est plus au service de la collectivité, et donc plus au service de l’Etat.

Vous dites aussi que c’est le lobby le plus puissant. Que défend ce lobby, avec quels intérêts, quels moyens ?

Ce lobby est très fort car il bénéficie d’une alliance objective entre les hauts fonctionnaires et les syndicats. D’une part les hauts fonctionnaires ont tout intérêt à conserver un statut qui leur permet notamment de faire de la politique sans risque. En effet, contrairement à leurs homologues d’autres pays, les hauts fonctionnaires français peuvent se faire élire en conservant leur statut, ce qui leur offre un formidable parachute en cas de défaite.

De l’autre côté, les syndicats défendent ce statut car ils bénéficient de financements très importants sur les deniers publics. En France, comme le dit le conseiller d’Etat Hadas-Lebel, 80% des financements des syndicats proviennent de la poche des contribuables, c’est-à-dire des collectivités locales mais aussi directement de l’Etat, des ministères, etc...

Rendons-nous compte qu’aujourd’hui, on ne sait absolument pas combien de professeurs sont mis à 100% à disposition des syndicats ! L’éducation nationale annonce le chiffre de 2000, mais à notre avis, le chiffre est plus élevé. Pourquoi ne pas faire preuve d’un minimum de transparence sur ces sujets ?



Les fonctionnaires contre l'Etat : le grand sabotage, Albin Michel, 202 pages, 17€



La mondialisation va-t-elle... nous tuer ? JC Lattès, 2008, 162 pages 9 euros

Agnès Verdier-Moliné

Directeur de la Fondation iFRAP depuis décembre 2009, diplômée d'Histoire économique contemporaine.

Auteur de : *La mondialisation va-t-elle... nous tuer ?* et *Les fonctionnaires contre l'Etat : le grand sabotage*

Dans votre livre, vous dites que les fonctionnaires sont aussi sur le pavé, les alliés des syndicats, car depuis quelques années le nombre de grévistes dans la fonction publique est plus élevé que dans le privé.

Absolument. Dans les années 70-80, 5% seulement des jours de grève étaient le fait du public, aujourd'hui le rapport s'est totalement inversé. Désormais, plus de 60% des jours de grève déclarés le sont dans le secteur public. C'est vraiment incroyable ! Par exemple, durant la réforme des retraites, les manifestants étaient principalement des personnels des ministères, que ce soit de l'Education nationale mais aussi des impôts, de l'agriculture, ou des personnels des grandes entreprises publiques.

Pour contourner la loi sur le service minimum, les grévistes ont fait preuve d'innovation. Pouvez-vous nous donner quelques exemples ?

Oui, bien sûr ! Ils s'adaptent aux changements du système. Depuis le vote du service minimum en juillet 2007, ils ont mis au point des grèves de 59 minutes, qui permettent de faire moins d'une heure de grève et donc de ne pas avoir un jour entier non rémunéré.

Cela permet, en contournant le système, par des grèves tournantes, de désorganiser complètement le trafic, notamment dans les transports en commun.

Quand bien même son application n'est pas encore optimale, le service minimum a, je le note dans mon livre, beaucoup apporté. Pourtant une question reste en suspens : tous les jours de grève ne sont-ils vraiment pas payés ? Rien n'est moins sûr.

Si dans l'ensemble ça s'améliore, on a toujours l'impression qu'il faut avancer contre un lobby extrêmement fort et très organisé. Au moment de la réforme des retraites, on a senti que les personnels publics étaient les plus déterminés, alors que la réforme adoptée était plutôt timide à leur encontre. Ce qu'il fallait faire, c'était une réforme universelle, c'est-à-dire un système de retraite universel, avec les mêmes règles pour tous. Sur ce sujet, nous faisons face à une véritable réticence, et ce, même au plus haut niveau des personnels publics qui ne veulent absolument pas disposer du même système de retraite que le personnel du privé. En effet, ils savent très bien que si le taux de remplacement est sensiblement identique aujourd'hui entre le public et le privé, celui du privé va chuter dans les prochaines années et ils ne veulent pas avoir à subir cette baisse.

La France a-t-elle les moyens d'entretenir 5,2 millions de fonctionnaires ?

Le premier problème, c'est que ce nombre ne baisse pas, parce que quand d'un côté l'Etat essaie difficilement de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant en retraite, de leur côté les collectivités locales embauchent encore plus de personnel. D'un côté, on supprime 33 000 postes et de l'autre, on embauche 40 000 personnes !

Les Allemands, dont les services publics sont appréciés, ont 30% de fonctionnaires de moins que la France. On a donc un vrai défi à relever. Mais ce que l'on sait moins sur l'Allemagne, c'est que sur les 4,5 millions de fonctionnaires allemands - pour 80 millions d'habitants - 60% sont embauchés sous contrat de droit privé.

Dans mon livre, je propose de revenir sur l'extension du statut qui a été faite à l'ensemble des agents publics. Comme le font les Allemands et les Britanniques, on pourrait garder un statut public recentré autour des missions régaliennes de l'Etat (la défense, la police, la justice, une partie du budget et une partie de la diplomatie) et pour les autres, on les emploierait sous des contrats de droit privé qui suivraient les mêmes règles que ceux qui sont applicables à leurs concitoyens salariés du privé.

C'est un vrai tabou car, aujourd'hui, si on propose cela en France, on a l'impression de dire un gros mot, quand bien même tous les autres pays d'Europe ont déjà réformé leur statut "à vie" du public. Il faut se dire que ce statut est finalement un objectif de réforme très intéressant, notamment dans le cadre de 2012.

Comment peut-on évaluer la qualité du service public et la performance de l'administration ?

C'est très difficile car d'après les enquêtes d'opinion, on se rend compte que les Français ne sont pas si mécontents que cela. Avec 55% des dépenses nationales pour la fonction publique, si les Français n'étaient pas contents, ce serait absolument terrible. Cependant, quand on creuse un peu, on note que seul 30% des Français sont satisfaits de leur service des impôts et qu'à peine 18% le sont de Pôle Emploi. On peut donc légitimement dire qu'il reste d'énormes efforts à accomplir.

Il est difficile d'évaluer les services publics. La meilleure façon de procéder consiste encore à mettre les acteurs en concurrence. Il est donc nécessaire d'établir des comparaisons. C'est ce que la fondation IFRAP a fait pour évaluer le coût de l'enseignement privé par rapport à l'enseignement public. Les écarts sont incroyables : le privé coûterait près de 2000 euros de moins par an et par élève à la collectivité.

Pour comparer, il faut avoir accès aux données et pouvoir chiffrer pour chaque service public ce qui est comparable. Le service de l'eau par exemple, est-il moins cher s'il est géré par une régie publique ou par une entreprise ? C'est un énorme travail et cela demande aussi de faire tomber des tabous, car si l'on part toujours du principe que le privé sélectionne, qu'il n'est pas ouvert à tous, qu'il ne fait que, par exemple, "privatiser les dividendes" et "nationaliser les pertes", eh bien évidemment on est dans une impasse totale de réflexion et de discussion. Les autres Européens sont plus pragmatiques que nous. Les Suédois, par exemple, font gérer leurs hôpitaux publics par des chaînes de cliniques privées et s'en trouvent très heureux.

Finalement, on se rend compte que les Européens se fichent un peu que ce soit un personnel sous statut ou une entreprise sous monopole qui lui délivre un service. Avant tout, ce qu'ils veulent, c'est que le service soit à l'heure, qu'il soit efficace et que la qualité du service rendu soit à la hauteur de l'argent dépensé.

Les Français sont, sans aucun doute, aussi pragmatiques que leurs voisins européens, simplement cela fait des années qu'on leur dit des choses qui ne sont pas tout à fait justes et je crois qu'il faut commencer par rétablir en la matière certaines vérités.

Podcast



Retrouvez l'intégralité de cet entretien, ainsi que d'autres en vidéo sur notre site, rubrique podcast.

<http://www.uni.asso.fr>

Entretien avec : p.1-3

Agnès Verdier-Molinié

Page de gauche p.4

Spéciale SuperZéros

Page de droite p.5

Livres

Le dictionnaire du Pr. Rougeot

Education p.6

Echec scolaire et immigration : la vérité des chiffres

Des nouvelles de l'UNI p.7

Brèves

En Images

Histoire d'affiche

En campagne p.8

Pétition contre la légalisation de la drogue

L'Action

UNIversitaire

Directeur de la publication : Olivier Vial

Rédactrice en chef adjointe :
Inès Charles-Lavauzelle

Imprimé par nos soins - dépôt légal second trimestre
2011 - Mensuel



Une publication de l'UNI -

34, rue Emile Landrin -

92100 Boulogne -

tél : 01.78.16.40.30 - fax : 01.78.16.40.31

Aubry, candidate peu crédible



Le 28 juin, Martine Aubry a "proposé sa candidature à l'élection présidentielle". Heureusement qu'elle ne s'adresse qu'aux militants socialistes, car les Français, eux, semblent peu disposés à l'imaginer à ce poste.

Selon, une enquête TNS Sofres / Canal +, publiée en juin 2011, à peine 40 % des Français la juge "être bien préparée" pour la fonction.

Le fichage politique, une spécialité socialiste ?

Jean-Marc Ayrault, le député-maire de Nantes et président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, avait demandé en 2007 à ses militants de remplir une fiche signalant les opposants politiques dans leur quartier. Avec de telles compétences, gagnons qu'il trouvera sa place dans l'organisation des primaires socialistes.



Corrèze parmi les départements les plus endettés

Avec 333 millions d'euros, la dette du département de la Corrèze équivaut à 101,9% de son budget annuel ! C'est le seul département dans ce cas... Et comme il est peu peuplé, il pèse sur chaque Corrèzien 1 329 euros de dette.

François Hollande est ainsi à la tête du département le plus endetté par habitant.



Le livre programme d'Arnaud Montebourg fait un flop.

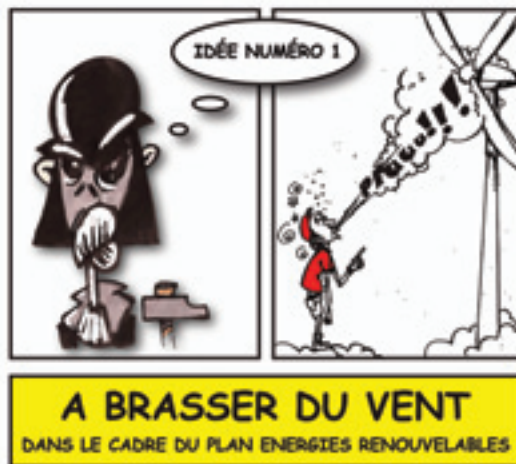
Alors qu'Arnaud Montebourg a lancé sa campagne avec un show et un clip à l'américaine, son livre programme "des idées et des rêves", qui est pourtant au coeur de sa campagne, lui fait un flop. Entre le 6 et le

19 juin, seuls 97 exemplaires de ce livre ont été vendus en France (Source Edistat).

Région Poitou-Charentes : la dette explose de 61 %



Si la région Poitou-Charentes, dont Ségolène Royal est présidente depuis 2004, connaît une augmentation de la dette de 61,4%, elle le doit notamment à une augmentation sans précédent du nombre d'embauches. En effet, le conseil régional du Poitou ne connaît pas la crise : +95% d'effectifs (hors transferts) en cinq ans, ce qui constitue un record, selon les données de l'association des régions de France.



Le PS propose la création de 300 000 nouveaux emplois jeunes. Pour quoi faire ? La question reste toujours sans réponse.

Livres



La loi sur les Libertés et les Responsabilités des Universités sera une des réformes les

plus importantes à porter au crédit du gouvernement. Cet échange entre Valérie Pécresse et Axel Kahn permet de mieux connaître cette loi, ce qu'elle a changé, mais aussi ce qu'il reste à améliorer afin de doter la France d'universités capables de rivaliser avec les meilleures du monde. *Un débat droite-gauche, sur l'université, la croissance, la recherche. Et donc sur l'avenir de la France.*

Axel Kahn, Valérie Pécresse, *Controverses*, NiL éditions, 254 p., 19 €.



Immigration, Intégration, longtemps ce débat a été piégé, interdisant ainsi de se poser les

bonnes questions. Dès lors, comment s'étonner que les "solutions" proposées depuis plus de trente ans se révélèrent toutes inefficaces. Or, l'enjeu est immense. La cohésion nationale est menacée. C'est pourquoi Malika Sorel, membre du Haut Conseil à l'Intégration nous invite à tenir un langage de vérité. Chose qu'elle fait admirablement dans ce livre.

Malika Sorel, *Immigration, Intégration, le langage de vérité*, éditions Mille et une Nuits, 282 p., 18 €



Phobie

Est-ce un délit que d'avoir peur de ce qui est semblable ? Aussi bizarre que cela puisse paraître, si l'on prend les mots au pied de la lettre, la réponse à cette question baroque est oui. En effet, l'homophobie (puisque c'est de cela qu'il s'agit) est un mot composé de deux racines grecques qui désignent la peur, une peur irraisonnée et angoissante (phobie) et d'autre part ce qui est semblable (homo-). Jusqu'à une période récente, ces éléments étaient correctement utilisés, chacun dans son emploi, par exemple dans des mots comme « agoraphobie » (peur angoissante de la foule) ou « homonyme » (mot ayant la même forme qu'un autre). Dans l'homophobie, on trouve d'abord un glissement de sens, de peur à aversion, très répandu aujourd'hui dans des mots de même formation et surtout une absurdité étymologique, homo- étant pris comme abréviation d'homosexuel. Dans la même lignée, on rencontre aussi transphobie : aversion (au moins supposée) pour les transsexuels.

Dans l'arsenal répulsif du politiquement correct, et même du juridiquement correct, l'islamophobie occupe aussi une place au premier rang. Curieusement, la christiano-phobie est à peu près absente du vocabulaire bien-pensant, alors qu'il est avéré que, dans le monde entier, les chrétiens sont de loin les plus persécutés en raison de leur religion.

Les déviations linguistiques sont rarement innocentes. C'est ce qui illustre, entre autres, la prolifération des « -phobies ». Des mots comme peur, ou même aversion, évoquent des sensations ou sentiments assez ordinaires, que nous avons tous éprouvés et que nous éprou-

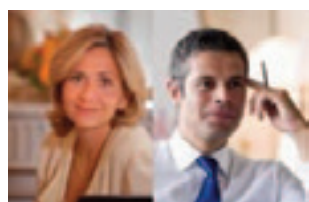
verons encore. Rien de diabolique ou de condamnable là-dedans. En revanche, le mot phobie, issu du vocabulaire de la psychiatrie, évoque, plus ou moins confusément, des réactions anormales, démesurées, inquiétantes, qui risquent donc d'être dangereuses et dont il faut préserver la société en les condamnant et en les réprimant.

Ces glissements de sens injustifiés, subreptices et irraisonnés, entraînent des conséquences pratiques extrêmement graves, en particulier dans l'ordre judiciaire. Ils renforcent une tendance pernicieuse, de plus en plus répandue, de la législation pénale qui consiste à prévenir non seulement des actes, mais des sentiments, ce qui relève d'une conception totalitaire de la justice. Après tout, j'ai le droit, ou du moins je devrais l'avoir, d'aimer, de ne pas aimer ou même de haïr qui je veux, sans que les tribunaux s'en mêlent. Là où je suis condamnable, c'est si je passe à l'acte nuisible ou si j'incite d'autres à commettre de tels actes.

Ce glissement, inadmissible et vicieux dans son principe, entraîne des conséquences encore plus graves pour ses applications de fait. En effet, si j'exprime une critique quelconque envers l'homosexualité ou l'islam (car ce sont les deux sujets réellement en cause), je suis soupçonné de malveillance, d'aversion systématique, mon jugement peut influencer d'autres personnes, qui, elles, se sentiront peut-être incitées à commettre des actes répréhensibles. Voilà un exemple, hélas ! très concret, où, à partir d'un principe faux, une logique devenue folle peut entraîner des catastrophes. C'est par de tels procédés que, dans notre pays, la liberté d'expression se réduit comme peau de chagrin.

Retrouvez d'autres définitions sur notre site : uni.asso.fr
Dérapage / Populisme / Républicain / Parité / Diversité

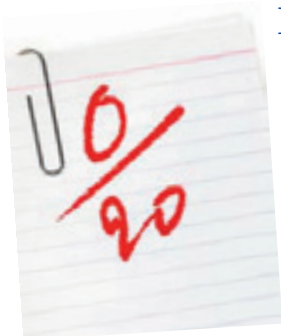
Réactions de l'UNI suite au remaniement



L'UNI se félicite de la nomination de Laurent Wauquiez aux fonctions de ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avec qui elle a eu l'occasion de travailler en 2006 sur l'aide sociale étudiante.

L'UNI salue la promotion de Valérie Pécresse aux fonctions de porte-parole du Gouvernement, et surtout ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat, fonction ô combien importante en cette période de sortie de crise.

Echec scolaire et immigration : la vérité des chiffres



Claude Guéant a déclaré que "les deux tiers des échecs scolaires, sont l'échec d'enfants d'immigrés". Les lycéens de

l'UNL et les parents d'élèves de la FCPE ont condamné ces propos en indiquant qu'ils ne s'appuyaient sur "aucune réalité statistique". A quoi correspond la réalité ?

Olivier Vial : Les statistiques sur ce sujet sont rares, mais grâce à l'enquête PISA réalisée tous les trois ans par l'OCDE auprès d'élèves de 15 ans, des chiffres pour l'année 2009 existent et ils sont éloquentes. En compréhension de l'écrit, par exemple, l'écart de résultat entre les élèves nés en France de parents français et ceux nés de parents étrangers est de 60 points en France, contre 43 en moyenne pour l'OCDE. Quand on sait qu'un écart de 40 points représente un retard d'une année scolaire complète, on ne peut que constater que les élèves issus de l'immigration connaissent un échec scolaire important. En moyenne à 15 ans, ils ont accumulé un an et demi de retard par rapport aux autres élèves.

En France, les élèves issus de la première génération d'immigrés ont ainsi deux fois plus de risques de compter parmi les

élèves peu performants. La situation s'améliore pour les élèves de la deuxième génération, même si les écarts restent très élevés. Ainsi, 35 % des élèves de la deuxième génération restent dans le groupe des élèves les plus faibles recensés par l'enquête PISA, contre 17 % pour les autochtones et 42 % pour les élèves de la première génération.

Les différences de résultats entre les immigrés et les Français ne procèdent-elles pas avant tout de différences sociales ?

Les résultats de l'enquête de l'OCDE permettent de lever cette interrogation, puisqu'ils présentent également les écarts de performance entre élèves issus de l'immigration et élèves autochtones en les corrigeant des variables socio-économiques. Après cette correction statistique, l'écart de performance demeure très significatif. Les résultats des élèves issus de l'immigration restent inférieurs de 30 points à ceux des élèves autochtones (contre 27 points en moyenne OCDE). Cela démontre que les élèves issus de l'immigration sont confrontés à d'autres difficultés que celles liées à leur contexte socio-économique. Certains auteurs, comme Malika Sorel, membre du Haut Conseil à l'Intégration (HCI), pointent d'autres facteurs comme, par exemple, les difficultés de maîtrise de la langue,

l'implication moins forte des familles, l'opposition dans certains cas entre la "culture enseignée à l'école" et celle transmise au sein de la cellule familiale.

Parler "d'enfants d'immigrés" a-t-il du sens ? Cette expression correspond-elle à un tout homogène ?

Les enfants issus de l'immigration, surtout à l'échelle des pays de l'OCDE, ne constituent pas un ensemble homogène car, si l'ensemble des pays de l'OCDE connaissent tous des phénomènes d'immigration, la nature de l'immigration dépend en grande partie de l'histoire et de la politique migratoire de ces pays.

Ainsi, la Finlande, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Portugal, l'Espagne, le Royaume-Uni et la France pratiquent des politiques migratoires peu sélectives et connaissent des écarts de résultats scolaires importants. A l'inverse, l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis sont des pays où la politique d'immigration favorise les plus qualifiés. L'écart de résultat entre les élèves issus de l'immigration et les populations autochtones y est alors beaucoup plus faible.

"atlantica" Entretien paru le 26 mai 2011 sur le site Atlantico.

En Images

Ecole de la transmission le 25 mai 2011

Colloque du CERU

Jacques Legendre,
Président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication



Claire Mazon
Vice-présidente du SNALC



Hervé Mariton
Député



Claude Boichot
Inspecteur général



Olivier Vial
Président de l'UNI
Directeur du CERU



Claudine Caux
Présidente de la PEEP



Albert-Jean Mougins
Vice-président du SNALC



Armelle Dugue
Directrice des partenariats de l'OFQJ



Le CERU sur France Ô

Olivier Vial, directeur du CERU, est intervenu lors de l'émission "Toutes les Frances" sur l'emploi des jeunes dans les quartiers.



Le MET sur Europe 1.

Rémi Martial, président du MET, branche étudiante de l'UNI, était l'invité de Pierre-Louis Basse sur le thème : "les indignés sont-ils contagieux ?"



L'UNI a participé à une rencontre autour de Thierry Mariani et de plusieurs responsables d'organisations classées à la droite de la majorité afin de trouver le moyen de faire entendre la voix de la droite de conviction en 2012.



La jeunesse n'est plus ce qu'elle était... tant mieux !

49 % des Français ont une image négative de la jeunesse. De nombreux préjugés se sont ainsi développés finissant par poser un véritable problème politique.

Cette note du CERU s'attaque à lever cinq de ces préjugés, comme, par exemple : les jeunes sont de gauche, les jeunes veulent devenir fonctionnaires, les jeunes sont pessimistes...

Une fois, ces préjugés levés, la droite comprendra-t-elle qu'elle peut parler aux jeunes sans travestir ses valeurs et son message.

Olivier Vial, *La jeunesse n'est plus ce qu'elle était ... tant mieux !*, édition BOD, 54 p., 5 €

Bon de commande en dernière page

Histoire d'affiche



Depuis son origine, l'UNI s'est engagée dans la dénonciation du trafic de drogue qui s'est fortement développé après mai 1968. A l'époque, ces campagnes de terrain (affiches et tracts) ont occasionné quelques incidents, car les dealers en question n'entendaient pas être privés de leur gagne-pain criminel. En 1993, l'UNI a lancé les comités d'action lycéens contre la drogue, avec comme slogan "Dealer c'est tuer". La pétition nationale qui accompagnait cette campagne a rencontré un formidable succès.

Les arguments développés restent pertinents, au moment où certains envisagent de dépénaliser le cannabis :

- Il n'y a pas de drogue douce, s'il existe une différence entre le cannabis et l'héroïne, ce n'est pas une différence de nature. "Le cannabis est une drogue piège, et il n'est pas un seul consommateur d'héroïne qui n'ait un jour commencé par le cannabis", notait-on alors.
- la drogue conduit à la dépendance (y compris le cannabis) mais également à la dégradation, à l'avitilissement et à la marginalité.

Cette campagne avait marqué un coup d'arrêt. A partir de 1994, le nombre de morts tués par la drogue a commencé à baisser, pour remonter au milieu des années 2000. Cela doit nous inciter à la fermeté (cf. pétition en dernière page).

Agenda

15 juillet 2, 3 et 4 septembre 20 septembre

Fermeture des bureaux de l'UNI, le temps de quelques semaines de vacances.	Université d'été de l'UMP à Marseille. L'UNI y sera représentée.	Sortie prévue du livre projet de l'UNI sur l'éducation.
--	--	---



Réunion de formation à Lyon



Les militants sont allés à la rencontre des étudiants lors des épreuves du concours sciences-politiques



Réunion de formation des cadres de l'UNI

Pétition

Non à la légalisation du cannabis

Année après année la drogue tue davantage : 1 jeune en 1969, 250 en 1988, 500 en 1992, 564 en 1994. La politique de fermeté conduite au milieu des années 1990 a permis d'enrayer cette hausse continue du nombre de morts, due directement à la drogue, mais " le nombre de décès annuels liés à l'usage de substances illicites (305 décès en 2008) tend à nouveau à augmenter depuis 2003, après une forte baisse dans la seconde moitié des années 1990 (128 décès en 1999)" (source Francoscopie 2010, éditions Larousse).

Si l'on peut tirer une leçon de ces chiffres, c'est que **la fermeté paye. C'est pourquoi, nous devons rejeter l'appel lancé par plusieurs personnalités de gauche** en faveur de la dépénalisation du cannabis et rappeler que :

- la consommation de cannabis chez les jeunes induit de lourdes conséquences en termes d'échec scolaire, de démotivation, d'absentéisme, d'inattention et bien sûr de santé...

- la consommation de cannabis implique également des comportements de passivité excessive ou au contraire de violence avec de graves répercussions sur les vies professionnelles et familiales des consommateurs.

- l'argument selon lequel une légalisation du cannabis entraînerait automatiquement une diminution du trafic est quant à lui parfaitement démagogique : la délinquance, par principe, recherche les zones de non-droit et le trafic ne ferait que se déplacer sur d'autres drogues ou d'autres marchandises illégales.

Parce qu'une légalisation du cannabis ferait peser un grave danger sur notre société et sur la jeunesse.

Signez la pétition contre la légalisation du cannabis.

L'Action
UNIversitaire

34 rue Emile landrin 92100 Boulogne
Tel : 01.78.16.40.30 Fax : 01.78.16.40.31

Vos règlements sont à faire par chèque à l'ordre de l'UNI

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : E-Mail :

- Désire signer la pétition de l'UNI contre la légalisation du cannabis
- Désire s'abonner gratuitement à la revue quotidienne de web
- Désire souscrire un abonnement à l'Action Universitaire nouvelle formule (11 numéros) - 30 euros

Aidez-nous à diffuser nos idées et à maintenir notre indépendance et notre liberté de ton.

- En adhérant à l'UNI: 50 euros lycéens : 10 euros étudiants : 20 euros
En faisant un don à l'UNI: 25 euros 50 euros 100 euros euros

Vous pouvez déduire jusqu'à 66 % du montant de vos cotisations ou de vos dons de vos impôts. Ainsi, pour 100 euros de dons, votre effort réel est de 34 euros, et vous pourrez déduire 66 euros de vos impôts. Vous recevrez un reçu fiscal par retour de courrier.

Boutique de l'UNI Je désire commander :



Ah ! Laissez-nous respirer !
Contre la censure des bien-pensants.

Pr. Jacques Rougeot

-livre(s)
à 10 euros l'unité



La jeunesse n'est plus ce
qu'elle était...tant mieux !

Olivier Vial

-livre(s)
à 5 euros l'unité



Pin's de l'UNI

-pin's
à 3,5 euros l'unité